

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE
DE LA MODERNISATION DU PARLEMENT**

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Régis Courdesse et consorts
concernant l'électricité solaire pour le nouveau Parlement vaudois**

1. PRÉAMBULE

La COMOPAR s'est réunie le 5 mai 2014 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Etaient présents Mmes Aliette Rey-Marion, Myriam Romano-Malagrifa et Claudine Wyssa (présidente), Messieurs Marc Oran, Andreas Wüthrich, Claude Matter, Yves Ravenel (remplaçant Jacques Nicolet), Jean-Luc Bezençon, Michel Renaud, Philippe Grobéty, Jean-François Cachin (remplaçant François Debluë), Laurent Ballif, Jean-Robert Yersin, Laurent Chappuis et Martial De Montmollin. Le postulant M. Régis Courdesse a participé à la séance avec voix consultative.

Assistaient également à la séance MM. Philippe Pont, chef du SIPAL, Jean-Luc Schwaar, chef du SJL, et Siegfried Chemouny, chef de la section droits politiques au SCL, ainsi que MM. Olivier Rapin, Secrétaire général du Grand Conseil, et Igor Santucci, secrétaire général adjoint. M. Pascal Broulis, chef du DFIRE, était excusé.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la COMOPAR a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du SIPAL rappelle que la politique énergétique du Conseil d'Etat telle qu'elle apparaît dans le Programme de législature du Conseil d'Etat vise à augmenter la production d'énergie renouvelable et à diminuer la consommation d'énergie fossile et, tant que faire se peut, l'approvisionnement à l'étranger. Dès lors, partout où cela est possible et favorable, il est prévu d'installer sur les projets de construction des panneaux photovoltaïques.

L'Etat n'ayant pas vocation d'être un producteur d'électricité, des contacts sont pris avec les acteurs dans le domaine, et notamment les Services industriels de Lausanne, via la SI-REN SA, et la Romande Energie. A ce jour, 800 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés à Lausanne, Bursins et Clarens ; les rendements sont bons. De plus, à Lausanne des discussions ont lieu avec la SI-REN SA pour la pose d'environ 7300 m² de panneaux photovoltaïques, et hors Lausanne pour la pose d'un peu plus de 31'000 m². Il rappelle à ce sujet que la cheffe du DTE et le chef du DFIRE ont annoncé lors d'une conférence de presse que l'Etat allait mettre à disposition ces surfaces gratuitement à disposition des producteurs d'énergie.

Concernant le Nouveau Parlement proprement dit, le chef du SIPAL rappelle en liminaire que pour déterminer la consommation et les besoins d'un immeuble, on parle de « surface de référence énergétique » (SRE). La SRE du Nouveau Parlement s'élevant à 1200 m², il faut une surface de 350 m² de panneaux photovoltaïques pour compenser la consommation énergétique de ce futur bâtiment. Le Conseil d'Etat entend poser ces panneaux photovoltaïques sur la future toiture du bâtiment surélevé sis rue de l'Université 5 à Lausanne, propriété de l'Etat. Or, s'enthousiasme le chef du SIPAL, au final le projet lauréat du concours d'architecture permettra d'intégrer sans difficulté la surface de 350 m² nécessaire à compenser les besoins énergétique du Nouveau Parlement, contrairement à la réponse du Conseil d'Etat au Postulat Régis Courdesse qui fait état de la pose sur ce bâtiment de 240 m² de panneaux photovoltaïques.

3. POSITION DU POSTULANT

Fort des nouvelles informations apportées par le chef du SIPAL, le postulant s'est déclaré satisfait de la réponse du Conseil d'Etat à son intervention. Il a rappelé qu'il ne souhaitait pas via son postulat que des panneaux photovoltaïques soient posés sur le Nouveau Parlement lui-même, rappelant qu'il avait évoqué lors des débats que le Saint Siège n'avait pas posé de tels panneaux sur la Basilique Saint Pierre mais sur le toit plat d'un bâtiment à proximité du fameux édifice. De plus, le choix du bâtiment de l'Université 5, adapté et à proximité immédiate du Nouveau Parlement, avec la possibilité au final de compenser intégralement les besoins énergétiques de cette nouvelle construction, a l'avantage de mettre en avant l'exemplarité de l'Etat qui compense en l'espèce intégralement les besoins énergétiques liés à une nouvelle construction.

Il relève que le Conseil d'Etat va un peu plus loin dans sa réponse à son intervention en citant un certain nombre de mètres carrés à Lausanne et en dehors de Lausanne pour lesquels des projets de poser des panneaux photovoltaïques existent d'ores et déjà. Par ailleurs, il a rappelé la décision du Grand Conseil d'accepter un amendement ajoutant deux millions aux sept millions du crédit cadre destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4^{ème} période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny, ainsi que l'amendement à ce décret chargeant le Conseil d'Etat de « *présenter au Grand Conseil un concept de pose de panneaux solaires sur les toits de l'Université dans le cadre d'une stratégie plus large de consommations énergétiques* »¹.

En conclusion, compte tenu des précisions apportées par le chef du SIPAL relevant que l'entier de la consommation du Nouveau Parlement sera compensé, le postulant s'est déclaré entièrement satisfait de la réponse du Conseil d'Etat à son intervention.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les membres de la commission dans leur ensemble ont fait part de leur satisfaction à la réponse du Conseil d'Etat, vu la précision du chef du SIPAL selon laquelle au final l'entier de la consommation du Nouveau Parlement sera compensé. Ceci dit, les réponses aux questions des commissaires ont permis d'apporter quelques éclairages complémentaires :

La possibilité que l'Etat soit producteur d'électricité a-t-elle été étudiée ? Y a-t-il une perte ou un gain financier pour l'Etat découlant du choix de passer via la Romande Energie ou la SI-REN SA ?

Le chef du SIPAL a expliqué que l'Etat n'a pas vocation à être un producteur d'électricité. C'est un peu le même principe selon lequel l'Etat ne construit pas de logements. En l'espèce, il s'agit de faire appel à des entreprises dont c'est le cœur de l'activité. Les calculs nécessaires pour répondre à cette question n'ont dès lors pas été effectués. Pour mener une telle politique, il s'agirait probablement d'engager le personnel nécessaire à la DGE et au SIPAL.

¹ (138) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.-- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4ème période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny

La surface de 350 m² représente-t-elle le potentiel maximal sur le projet de surélévation du bâtiment Université 5 ?

La surface de panneaux photovoltaïques prévue correspond au potentiel maximal vu la forme architecturale de cette toiture. Ceci dit, le SIPAL est en contact avec la Ville de Lausanne concernant leur immeuble sis Riponne 10, inauguré en 1964, un bâtiment gros consommateur d'énergie. Si l'Etat était propriétaire, sa volonté serait d'assainir ce bâtiment, de lui faire une nouvelle façade et d'évaluer la possibilité, dans une volonté d'exemplarité vu la volonté de densifier les centres, de surélever également ce bâtiment d'un étage et d'y ajouter des panneaux photovoltaïques, la statique de cet immeuble le permettant. Mais pour ce faire, il faut que l'Etat soit propriétaire ; des contacts sont en cours sur cette question entre le Conseil d'Etat, représenté par le chef du DFIRE, et la Municipalité de Lausanne.

Concernant le bâtiment du Gymnase Auguste Picard où il y a un projet de nouvelle construction, la pose de panneaux photovoltaïques est-elle prévue ?

Le chef du SIPAL a confirmé que sur les bâtiments du gymnase Auguste Picard, il est prévu de mettre plus de 1000 m² à disposition des producteurs d'électricité.

5. VOTE DE RECOMMANDATION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Bussigny-près-Lausanne, le 13 mai 2014

La rapportrice :
(Signé) Claudine Wyssa